



Réunion de restitution de l'étude sur les mécanismes de financement durable des Comités Nationaux de Transhumance dans trois pays sahéliers (Burkina Faso, Mali et Niger) et de définition d'une démarche d'accompagnement pour l'élaboration de plans d'actions pluriannuels pour la mise en œuvre des conclusions et recommandations

le 1^{er} avril 2021 par Visioconférence

Termes de référence

1. Contexte et justification

1.1 *La nécessité de gérer la transhumance transfrontalière pour répondre aux mutations*

Les systèmes d'élevage pastoraux constituent une activité structurante des économies sahéniennes et ouest-africaines, compte tenu de leur rôle important au plan économique et social. En effet, ces systèmes que l'on trouve en tête du classement en matière de productivité sont le principal pourvoyeur de protéines animales, à côté des productions halieutiques et des viandes produites par les systèmes intensifs. Cependant, le pastoralisme est actuellement confronté à des facteurs croissants de vulnérabilité qui s'inscrivent dans des tendances lourdes d'évolution liées aux effets combinés du changement climatique, de la pression sur des ressources naturelles de plus en plus convoitées à cause d'une démographie croissante et des politiques de productions végétales extensives dans les pays sahéniens et côtiers, de la montée de l'insécurité et du terrorisme.

Consciente du rôle crucial que l'élevage mobile des ruminants joue dans l'intégration économique et sociale des pays ouest-africains, la CEDEAO a adopté en 1998 une réglementation qui régit la mobilité du bétail entre les Etats dans l'espace communautaire. Par ailleurs, plusieurs pays ont également adopté leurs propres législations pastorales qui posent les principes de base de la reconnaissance des systèmes d'exploitation mobile des ressources naturelles et de la sécurisation de la mobilité du bétail.

A côté des lois en vigueur à l'échelle communautaire et dans les pays, l'harmonisation et l'articulation des règles de franchissement des frontières, d'accueil des transhumants et de résolution des conflits liés aux mouvements de bétail sont une nécessité. Cela explique la pertinence de la création de Comités Nationaux de Transhumance (CNT). La décision consistant à instaurer ces structures aussi bien dans les pays de départ que dans les pays d'accueil est perçue comme un gage d'efficacité en matière de gestion des flux de transhumance. Selon leur sensibilité à la question et à l'enjeu que la transhumance représente dans leurs rapports de voisinage, certains États se sont orientés vers la signature de protocoles, afin de mettre en place des cadres de coopération bilatérale. Cette approche a permis aux pays concernés de disposer d'un espace de concertation qui offre aux responsables des institutions en charge du secteur rural, de l'administration territoriale et de la sécurité l'opportunité de se rencontrer périodiquement et de mutualiser leurs moyens et efforts, en vue d'une prise en charge plus efficace des flux de transhumance transfrontalière.

1.2 *Les modalités de gestion de la transhumance dans les pays sahéniens et côtiers : une situation duale*

A cause de l'intensification des aléas climatiques et de l'aggravation des tensions entre les transhumants transfrontaliers provenant du Sahel et les populations autochtones, les pouvoirs publics de plusieurs pays côtiers, en l'occurrence ceux du Togo et du Bénin, ont fait diligence pour créer et rendre fonctionnels à différentes échelles des comités de transhumance. De l'avis de nombreux observateurs, le CNT du Togo est très performant, en raison de la fonctionnalité et de la densité de maillage de son dispositif d'intervention. Ce dispositif assure la remontée régulière des informations et la gestion pacifique des flux de transhumance, grâce à l'intervention des structures de conciliation et des équipes d'évaluation et de réparation d'éventuels dégâts occasionnés par les animaux. En ce qui concerne le CNT du Bénin et ses démembrements aux échelles décentralisées, leurs interventions mettent l'accent principalement sur la mise en œuvre de mesures aptes à favoriser le règlement des conflits, la délimitation, la matérialisation et le balisage des couloirs de transhumance et des zones de pâturage et le recensement des éleveurs nationaux et des transhumants saisonniers et sédentarisés, y compris le comptage de l'effectif de leurs cheptels respectifs.

Dans les pays sahéliens où la question de la transhumance transfrontalière ne semble pas constituer une préoccupation centrale pour les pouvoirs publics, le processus d'opérationnalisation des CNT est plus lent dans sa concrétisation. Cela est particulièrement manifeste au Burkina Faso, au Mali et au Niger où les dispositifs institutionnels de gestion de transhumance ne sont pas encore devenus véritablement opérationnels sur le terrain.

Aussi, à la demande de la 5^{ème} édition de la Concertation Régionale de Haut Niveau (CRHN) pour une transhumance transfrontalière apaisée entre les pays sahéliens et côtiers d'Afrique de l'Ouest, le CILSS/PRAPS s'investit, en collaboration avec le RBM depuis 2019, dans l'appui à la dynamisation des CNT de trois pays sahéliens de départ des transhumants transfrontaliers (Burkina Faso, Mali et Niger). Dans ce cadre, une concertation a été organisée en 2019 à Accra (Ghana), en marge de la 6^{ème} édition de la CRHN, en vue d'établir l'état des lieux du fonctionnement des CNT dans les trois pays. Les acteurs à cette rencontre ont relevé que les insuffisances de financement du fonctionnement des CNT des pays sahéliens constituent le plus important goulot d'étranglement. Si l'on veut permettre aux CNT de remplir pleinement et efficacement leur mission, il est nécessaire de dresser un état des lieux des modes de financement en vigueur, afin d'identifier les bonnes pratiques et de définir des mécanismes durables de financement.

Pour donner suite à cette recommandation de la réunion d'Accra, le CILSS/PRAPS, avec l'appui du RBM, a commandité une étude conduite en 2020 qui a permis de faire dans chacun des trois pays : (i) le bilan de la situation des comités de transhumance ; (ii) le diagnostic des systèmes de financement des comités de transhumance mis en place ; (iii) l'évaluation des opportunités de financement disponibles ; et (iv) l'analyse des conditions susceptibles d'assurer un financement approprié et durable.

2. Objectifs et résultats attendus de l'atelier de restitution

L'objectif général de l'atelier est de partager le rapport provisoire de l'étude sur les mécanismes de financement durable des CNT dans trois pays sahéliens (Burkina Faso, Mali et Niger) avec les différents acteurs impliqués dans la gestion de la transhumance dans le corridor central, afin de recueillir leurs avis et suggestions quant aux mécanismes et stratégies de financement durable des CNT.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- 1) Partager les éléments saillants de l'étude avec les acteurs impliqués dans la gestion de la transhumance, afin qu'ils puissent formuler des observations prenant en compte leurs préoccupations et attentes ;
- 2) Confronter les constats et les analyses contenus dans le rapport d'étude avec les perceptions et les points de vue des participants ;
- 3) Définir une démarche appropriée d'accompagnement des trois pays, afin qu'ils puissent disposer des plans d'actions pluriannuels à mettre en œuvre pour le fonctionnement efficace et durable de leurs CNT.

Les résultats attendus sont les suivants :

- 1) Les éléments saillants de l'étude sont examinés de façon critique et enrichis par les acteurs impliqués dans la gestion de la transhumance ;
- 2) Les constats et les analyses contenus dans le rapport d'étude sont confrontés avec les perceptions et les points de vue des participants ;
- 3) Une démarche appropriée d'accompagnement des trois pays est définie, afin qu'ils puissent disposer des plans d'actions pluriannuels à mettre en œuvre pour le fonctionnement efficace et durable de leurs CNT.

3. Déroulement de l'atelier

L'atelier se déroulera en deux étapes :

- Une première étape de présentation et discussions des résultats de l'étude portant sur les mécanismes de financement durable des CNT dans trois pays sahéliens (Burkina Faso, Mali et Niger) : (i) état des lieux des CNT dans les trois pays ; (ii) diagnostic du mode actuel de financement des CNT dans les trois pays ; (iii) perspectives de financement des CNT dans les trois pays ; (iv) conditions à remplir pour rendre viables les modes de financement des CNT ; (v) conclusions et recommandations ;
- Une deuxième étape de présentation et discussion d'un projet démarche méthodologique pour accompagner les pays à disposer des plans pluriannuels pour le fonctionnement efficace et durable des CNT.

4. Participants

L'atelier regroupera une trentaine de participants :

- Responsables des CNT des trois pays concernés ;
- Responsables des institutions publiques en charge de la transhumance transfrontalière (Burkina Faso, Mali, Niger, Bénin et Togo) ;
- Représentants d'organisations faitières professionnelles agricoles, pastorales et représentants de la société civile (RBM, APESS, ROPPA) ;
- Représentants d'organisations d'éleveurs au Sahel et en Afrique de l'Ouest ;
- Représentants des institutions sous régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS) et les responsables des programmes régionaux ;
- Représentants de partenaires techniques et financiers impliqués dans le soutien aux projets de développement de l'élevage et du pastoralisme.

La modération de la rencontre sera assurée par le Hub Rural, avec l'appui technique de l'Unité technique Régionale du PRAPS, du Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO).

5. Agenda provisoire

| Horaires | Activités | Responsables |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 8H45 – 9H00 | Connexion sur la plateforme de communication | Participants |
| Session 1 : Cérémonie d'ouverture des travaux | | |
| 9H00 – 9H30 | <ul style="list-style-type: none"> • Intervention du Secrétaire Permanent du RBM • Intervention de la Coordinnatrice du PRAPS • Coordinateur PRA/GRN/CC | Modérateur |
| Session 2 : Présentation et discussion des principaux résultats de l'étude sur les mécanismes de financement durable des CNT des trois pays sahéliens | | |
| 9H30 – 10H10 | <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des résultats de l'étude | PRAPS/RBM |
| 10H10 – 11H30 | <ul style="list-style-type: none"> • Discussion des résultats de l'étude | Modérateur, participants |
| Session 3 : Présentation et discussion d'un projet démarche méthodologique pour accompagner les pays à disposer des plans pluriannuels pour le fonctionnement efficace et durable des CNT | | |
| 11H30 – 11H50 | <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du projet de démarche méthodologique | PRAPS/RBM |
| 11H50 – 13H00 | <ul style="list-style-type: none"> • Discussion du projet de démarche méthodologique | Modérateur, participants |
| Session 4 : Présentation et discussion des principales conclusions de l'atelier | | |
| 13H00 – 13H20 | <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des principales conclusions de l'atelier • Discussion des principales conclusions de l'atelier | Modérateur, participants |
| Session 5 : Cérémonie de clôture de l'atelier | | |
| 13H20 – 13H30 | <ul style="list-style-type: none"> • Coordinnatrice Régionale du PRAPS | Modérateur |